

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 3 octobre 2022, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

1. OUVERTURE

GP-221003-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-221003-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221003-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-221003-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**GP-221003-2.1****ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2022-2710)**

Il est proposé d'établir le calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, à compter de 19 h 30, au bureau de l'arrondissement situé au 156, boulevard Churchill, aux jours suivants :

9 janvier;
6 février;
6 mars;
3 avril;
8 mai;
5 juin;
5 juillet;
14 août;
11 septembre;
10 octobre;
6 novembre;
4 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221003-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 AOÛT 2022 (SD-2022-2782)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 août 2022.

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

GP-221003-4.1**OCTROI D'UNE SUBVENTION À M. ALAIN LEVAQUE POUR L'ÉVÉNEMENT HALLOWEEN SUR LA RUE EMPIRE, ENTRE LES RUES JAMES-E-DAVIS ET REGENT (SD-2022-2820)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 200 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à M. Alain Levaque pour l'événement Halloween qui aura lieu le 31 octobre 2022 sur la rue Empire, entre les rues James-E-Davis et Regent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Susan Rasmussen divulgue la nature générale de son intérêt, soit qu'elle est membre du conseil d'administration de l'organisme Tournoi de hockey des anciens de Greenfield Park, et s'abstient de participer aux délibérations relatives à la proposition GP-221003-4.2 et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

GP-221003-4.2**OCTROI D'UNE SUBVENTION À TOURNOI DE HOCKEY DES ANCIENS DE GREENFIELD PARK POUR LEUR CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS (SD-2022-2753)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 800 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à Tournoi de hockey des anciens de Greenfield Park pour leur campagne de levée de fonds dans le cadre d'un tournoi de hockey annuel, qui aura lieu fin 2022-début 2023 à l'aréna Cynthia Coull.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****GP-221003-6.1****MODIFICATION AU CONTRAT APP-20-221 POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES RÉSIDUS VERTS POUR LA VILLE DE LONGUEUIL POUR LES ANNÉES 2021 À 2026 (SD-2022-2784)**

Il est proposé d'autoriser une modification au contrat APP-20-221 pour la collecte supplémentaire sur demande pour les années 2022 à 2025, adjudé à Services Rivoca inc., pour un montant de 21 049,81 \$, taxes comprises, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-2784.

Le tout conditionnellement à ce que les dépenses découlant de ce contrat et relevant d'autres compétences fassent l'objet d'une autorisation par les instances décisionnelles compétentes et à l'autorisation par le comité exécutif, de l'engagement des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-221003-10.1

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 632, RUE LAURIE

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour le 632, rue Laurie pour l'aménagement d'un minimum de deux cases de stationnement au lieu de 3 cases pour une habitation trifamiliale.

Aucune intervention.

GP-221003-10.2

OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 632, RUE LAURIE (SD-2022-2608)

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 632, rue Laurie, l'aménagement d'un minimum de deux cases de stationnement au lieu de 3 cases pour une habitation trifamiliale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-221003-10.3

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES, À L'AGRANDISSEMENT DES LUCARNES ET AU REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 443, RUE FAIRFIELD (SD-2022-2781)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de cinq arbres à grand déploiement en marge avant, à l'agrandissement des lucarnes et au remplacement du revêtement extérieur au 443, rue Fairfield, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 15 septembre 2022 et à la condition suivante :

- La haie proposée le long des deux rues doit avoir une hauteur maximale de 1 mètre et être plantée sur le terrain privé et à l'extérieur du triangle de visibilité.

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, une garantie financière d'un montant de 1 500 \$.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-221003-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-221003-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Véronica Mollica